

Règles de participation

La descente de caisses à savon de Marcoussis - qui a lieu traditionnellement le 3ème dimanche de septembre- est un Grand Prix « Loisirs » dont le but est de permettre à tous de participer ; petits et grands, débutants, bricoleurs, passionnés ou compétiteurs.

Les différentes catégories doivent permettre de répondre aux ambitions de chacun.

- Folklorique pour les participants qui souhaitent d'abord découvrir et s'amuser.
- Evolués pour ceux qui veulent de la performance sans tout réinventer.
- Licenciés, side-car, street-luge, long skate, gravity bike etc.... pour les « aficionados ».

Définition :

CAISSE A SAVON : Engin sans moteur, à 2, 3 ou 4 . . . ou X roues. Aucun système de propulsion ou de traction ne doit être présent (chaîne, pédale . . . ou autres). Seule la gravité et donc la pente du circuit doit mouvoir l'engin. Un système de freinage efficace doit être présent et le pilote doit pouvoir maîtriser la trajectoire de l'engin par une direction (guidon, volant ...).

La fabrication doit restée artisanale, à l'aide d'objets de récupération par exemple, en bois, métal ou plastique. Les contraintes de fabrication sont minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité. Les caisses doivent respecter les points énumérés dans l'article 3 ci-dessous.

Catégorie Folklorique.

Les participants sont invités à faire preuve de créativité et d'imagination dans leurs réalisations afin de divertir les spectateurs qui, friands de ce genre de manifestation, se déplacent en nombre.

Article 1: Organisation et déroulement de l'épreuve

- PROGRAMME

Horaires donnés à titre indicatif, variable fonction des aléas de la course et de la journée.

Arrivée des pilotes Réservation du panier repas pilotes.

7h45 en haut de la côte. Remise du n° de course, vérification et contrôle technique.

8h30 : 1^{er} départ prévu : 1ère descente libre

09 h45 : 2ème descente, chronométrée

Pause vers 12h, restauration sur place, reprise vers 14h.

12 h : Baptêmes rdv au départ, en haut de la côte.

14h : 3ème puis 4ème descentes

Remise des prix à partir de **17h / 17h30** environ.

Le Grand prix se déroule sur plusieurs manches chronométrées. Généralement 4, leur nombre sera déterminé par le nombre de participants et les conditions météo.

Une 1ere manche d'échauffement, de réglage et de découverte de l'état de la route ouvre la journée de descente. Elle n'est pas chronométrée, au contraire des suivantes.

Chaque manche est divisée en 2 sessions. Chaque session regroupant environ 50 % des participants. Entre chaque session, une pause permet de remonter les véhicules de la session qui vient de finir.

La remontée des caisses est assurée par plusieurs véhicules tracteurs sous la conduite de l'association.

Chaque véhicule est piloté par un seul conducteur par session, éventuellement 2 pilotes par manche (donc 1 par session) et ce pour l'ensemble de la course.

Le départ s'effectuera depuis une rampe, en haut de la route de Nozay. Pas de départ poussé.
Les véhicules trop bas et qui froteraient au départ pourront s'élancer à côté de la rampe.

Distance approximative de la descente : 900m.

Article 2 : INSCRIPTION ET PARTICIPATION

Conditions de participation

- Réserver sa présence à la descente, AUCUNE caisse ne peut participer sans pré-inscription.
- Présence et coordonnées d'un parent obligatoires pour les moins de 10 ans.

Inscriptions

Les inscriptions seront closes le jour précédent les descentes. Seuls participeront à la descente les inscrits ayant réglé le droit d'inscription et envoyé les pièces énumérées ci-dessous,

- le bulletin d'inscription dûment rempli,
- une attestation d'assurance de responsabilité civile,
- reconnaître avoir pris connaissance du présent règlement et s'y soumettre scrupuleusement.

Dès réception de l'inscription complète, la validation vous sera indiquée, par envoi d'un sms ou d'un mél.

Merci de nous indiquer à l'inscription la catégorie dans laquelle vous souhaitez participer.

La direction se réserve le droit de revenir sur ce choix lors du dernier contrôle technique, selon les caractéristiques du véhicule.

Catégories proposées:

Folklorique Loisirs Biplaces et Side-cars Tricycles Street-Luges et skates Licenciés

A la remise des prix, les concurrents seront récompensés par des classements spéciaux :

Véhicules les plus originaux ou les plus beaux La nouveauté Juniors Gentes dames

Article 3 : SÉCURITÉ

1- Pour les pilotes :

- Le pilote doit obligatoirement porter un casque intégral et des gants.

Le corps doit être entièrement couvert, y compris jambes, bras. Un teeshirt ou une chemisette, par exemple, est insuffisant. Gants de cyclistes ou en laine insuffisants, pas d'écharpe flottante. Une minerve est recommandée, surtout aux plus jeunes.

- Les concurrents des véhicules type side, tricycle, street-luge etc... doivent porter coudières, genouillères et protection dorsale. Le blouson de cuir leur est très fortement conseillé.

L'organisation décline toutes responsabilités en cas de non respect de ces règles de sécurité.

2 - Sur le véhicule :

CONCEPTION - CONSTRUCTION DE LA CAISSE - Dimensions préconisées :

Largeur maxi voies Av Ar : 90cm Au-delà le véhicule risque de dépasser des bords de rampe.

Largeur maximum : 1,20 m

Longueur maximum préconisée: ... 2,50 m

Poids maxi hors pilote..... 150 kgs

Siège..... fixé au châssis - Impératif.

2 Anneaux de remorquage..... 1 avant + 1 arrière. Ø intérieur 20mm mini. Impératif.

Attention surtout aux porte-à-faux avant et arrière trop important, sinon il y a toutes les chances que cela frotte au départ, sur la rampe.

Le Véhicule peut être monoplace ou multiplaces.

- Il doit posséder 2 anneaux, boulonnés ou soudés au châssis, afin de l'arrimer aux autres véhicules par un crochet, lors des remontées (sauf pour cycles et skates).

Vous devez prévoir un câble ou une sangle de 2m50 à 3m (sauf pour cycles et skates), avec système d'accrochage (mousqueton, crochet ...). Résistance minimum à la traction 300 kg.

- Une direction digne de ce nom, solide (pas de colonne en matériau trop léger - bois tendre, plastique creux, alu ou tôle d'épaisseur inférieure à 1 mm), doit être montée sur le véhicule.
- Un freinage efficace, au moins sur les roues arrières (impératif pour les Sides et 2 roues) doit être actionné, par une commande (meilleure au pied, plus efficace).
- Pour les véhicules performants, avoir un arceau de sécurité où le point haut sera au minimum 10 cm plus haut que le haut du casque du concurrent.

Le véhicule ne doit pas présenter de parties coupantes (à protéger par des garnitures en caoutchouc). Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter de danger pour le pilote ou les spectateurs. Verre interdit. Pas de lest baladeur ou dangereux, parpaings etc

Un dernier contrôle sera effectué le dimanche matin. La direction de course est seule juge des décisions quant à l'application du règlement et du contrôle des véhicules. Elle se réserve le droit d'exclure tous concurrents ne présentant pas les garanties de sécurité requises, ou qui n'aura pas respecté les mesures de sécurité énumérées ci-dessus.

Il ne sera pas admis à concourir pour sa propre sécurité.

Si vous avez un doute, vous pourrez nous contacter quelques semaines avant la course pour un contrôle. Cela vous laissera le temps de modifier si nécessaire.

3 - Sécurité sur le circuit :

1. La circulation de véhicules sur le circuit est réglementée (arrêté municipal)
Pour des raisons de sécurité, aucun piéton ne doit se tenir sur la piste, pendant la descente de chaque véhicule. (Accompagnant compris)
2. Des bottes de pailles, barrières, séparateurs et rubalise matérialisent la piste et assurent la protection des pilotes en cas de sortie de route, aux endroits opportuns.
Si un pilote effectue une sortie de route et est arrêté, il ne peut rejoindre l'arrivée qu'après l'accord des Commissaires de piste.
3. Le service d'ordre est assuré par des Commissaires de piste (porteurs de gilets fluorescents) placés à vue et équipés de drapeaux et de sifflets.
Le drapeau rouge indique au pilote l'arrêt immédiat à cet endroit.
4. Un poste de premiers secours de la Protection Civile avec véhicule est placé à mi parcours.

Autorisation : La manifestation est soumise à déclaration Préfectorale et arrêtés municipaux.

Assurances : L'association souscrit une assurance en responsabilité civile.

Le 1er novembre 2017.